

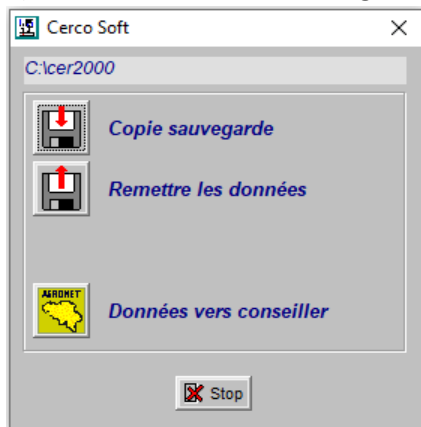
Comment installer la nouvelle version de CERES 8.1:

Étape 1

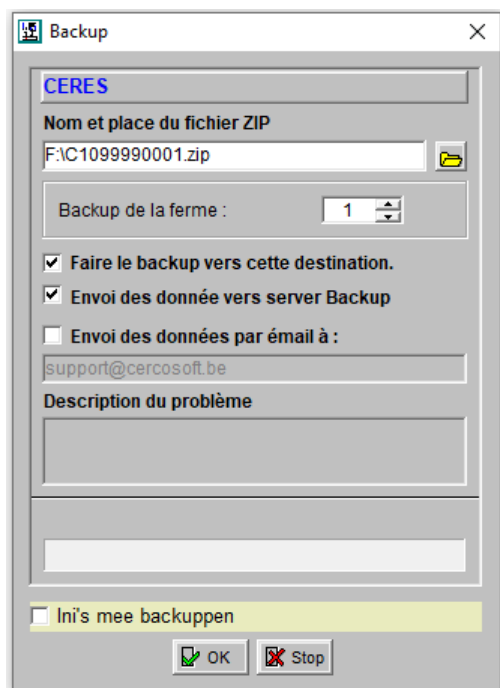
!! Ceres doit être fermé afin de pouvoir installer la nouvelle version !!

Assurez-vous d'abord de faire une bonne sauvegarde de secours de vos données.

1) Ouvrez le module de sauvegarde et choisissez « faire une sauvegarde »



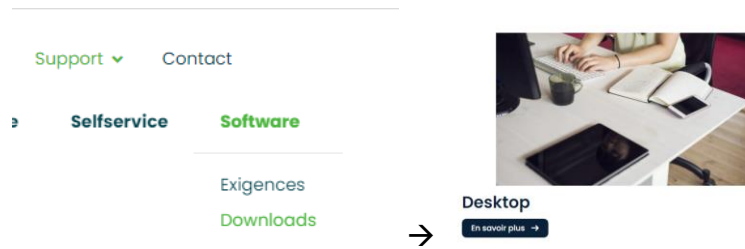
2) Dans l'emplacement et le nom du fichier ZIP, la première lettre doit être la lettre de votre clé USB externe.



Avec plusieurs entreprises, vous devez répéter cette action et ajuster la sauvegarde de l'entreprise !

Étape 2

1) www.agrovision.be -> Support -> Software -> Downloads -> Desktop



2) Cliquez sur 'Ici'

Ceres

Veillez installer ces versions seulement si vous êtes en ordre avec le contrat de maintenance. Sinon, vous ne pourrez pas démarrer la nouvelle version !

Sauvegardez toujours une copie de vos données avant de télécharger une nouvelle version.

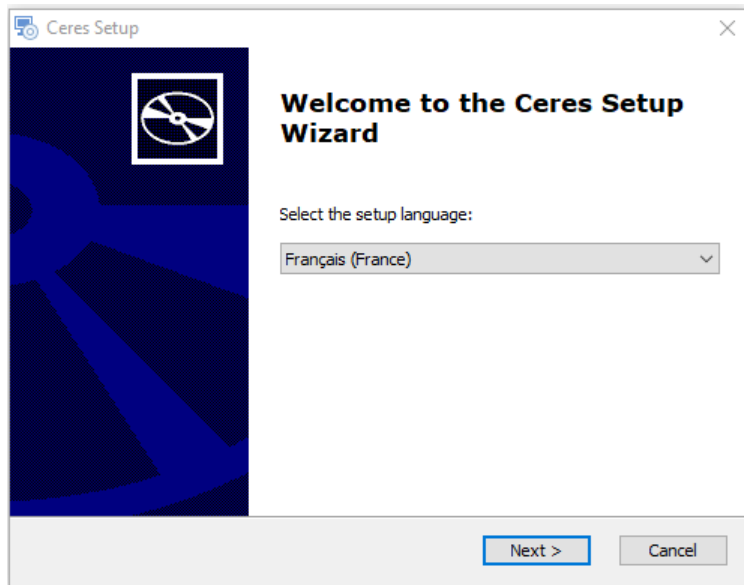
Cliquez [ici](#) pour commencer à télécharger la dernière version.

Microsoft a cessé de prendre en charge Windows 7. Cela vous expose à un plus grand risque de logiciels malveillants. Nous ne pouvons pas non plus garantir le fonctionnement sans faille du programme Toppix. Contactez le fournisseur de votre PC pour obtenir le dernier système d'exploitation.

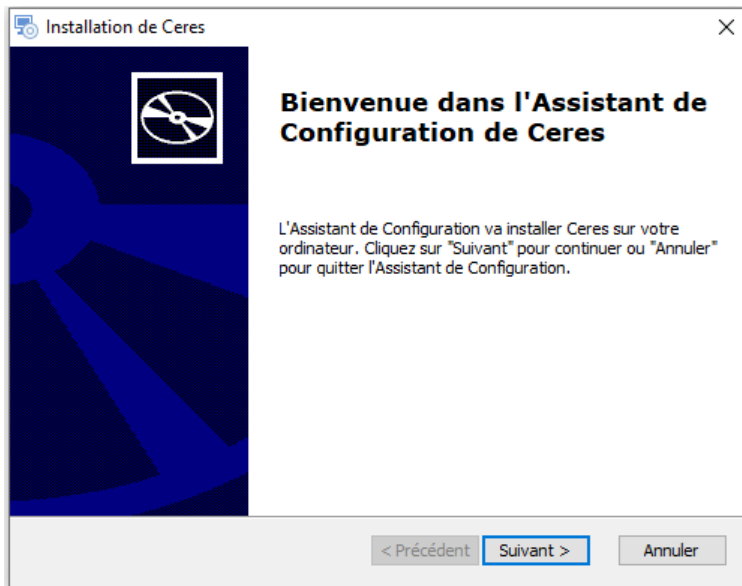
3) Cliquez sur 'exécuter'

Étape 3: Installation de la nouvelle version

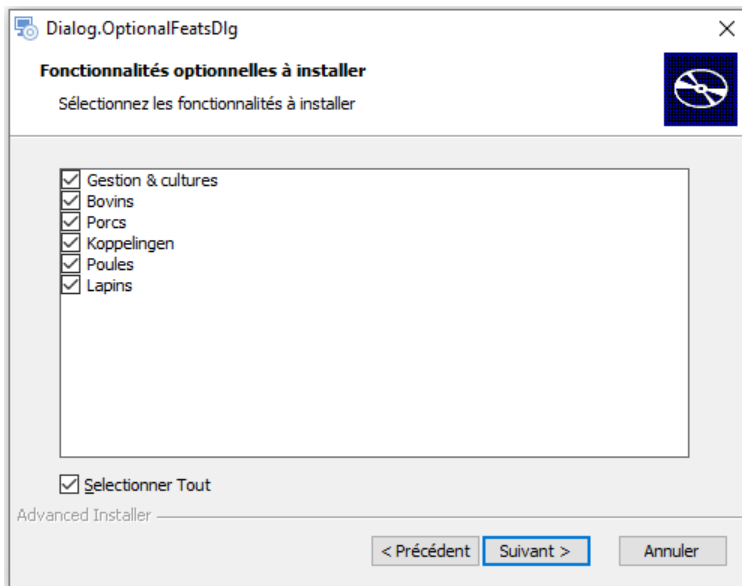
1) Choisissez "Français" et cliquez sur "Next"



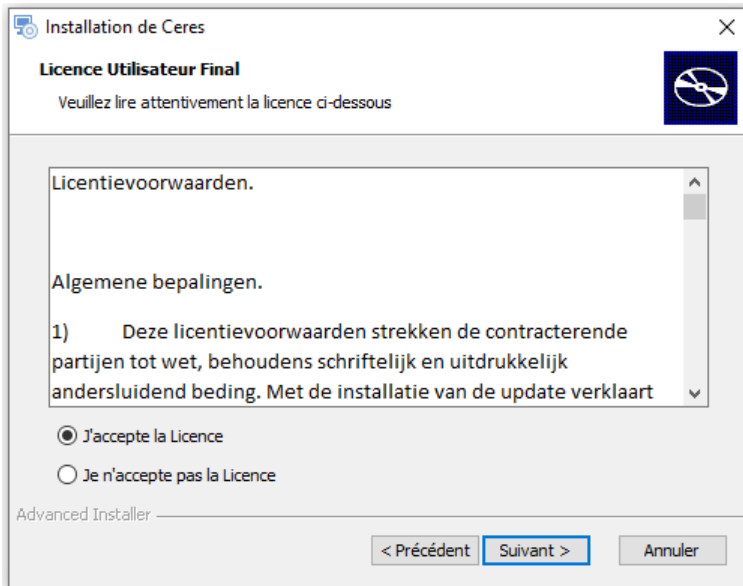
2) Cliquez sur "Suivant"



3) Choisissez les modules dont vous avez besoin et cliquez sur "Suivant"

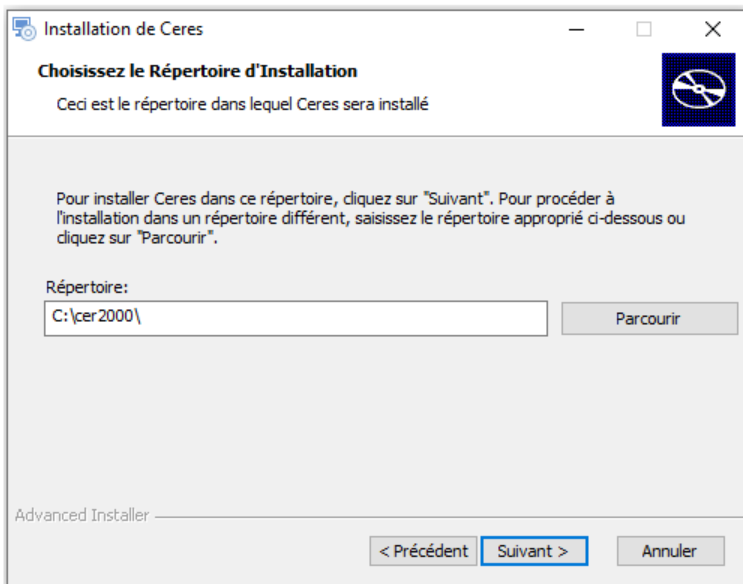


4) Acceptez les licences:

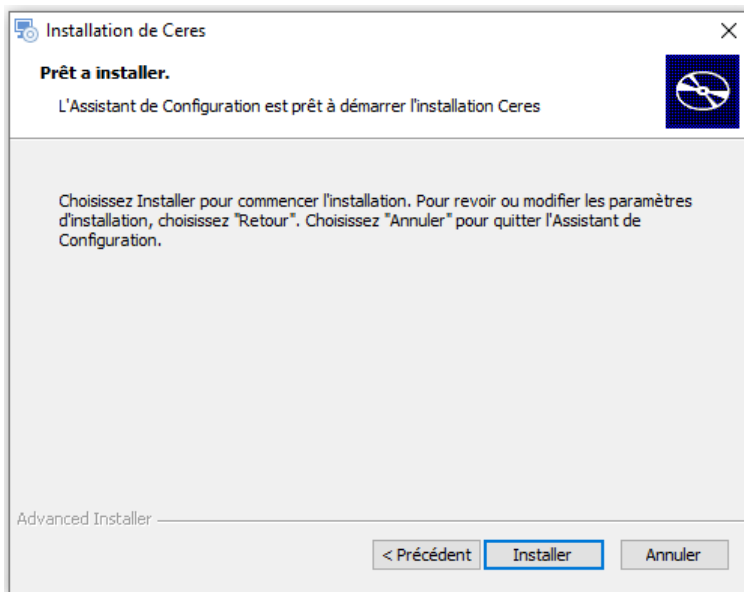


5) Cliquez sur "Suivant"

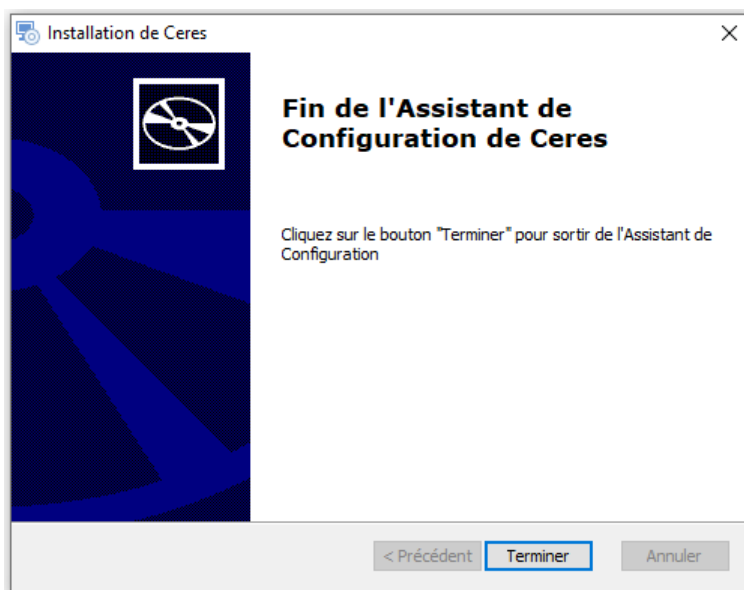
Si vous ne désirez pas installer Ceres sur le disque dur C, veuillez choisir un autre disque ci-dessus.



6) Cliquez sur "Installer"



7) Cliquez sur "Terminer"



Étape 4:

Dans le module « Généralités», vous devez choisir « Convertir les fichiers» deux fois de suite.



Après cela, vous devez également choisir "Lire les informations de démarrage"

